

## ANNEXE 2

Liste 2p : inventaire des parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquelles ont été constatées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de l'espèce au cours de la période des dix dernières années précédentes (prévu par l'article R.432-1-1-II du code de l'environnement)

Compte tenu du fait que les brochets frayent hors du lit mineur, l'enveloppe prise en compte est le cours d'eau et son lit majeur, excepté pour la Saône, où l'état des connaissances permet de limiter cette enveloppe à l'emprise de la crue biennale .

Arconce			
Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
l'Arconce	depuis l'aval de l'étang du Rousset, commune LE ROUSSET	jusqu'à la confluence avec la Loire, commune VARENNE-SAINT-GERMAIN	

Arroux			
Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
l'Arroux	depuis la limite départementale avec la Côte d'Or, commune IGORNAY	jusqu'à la confluence avec la Loire, commune DIGOIN	

Bourbince			
Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
la Bourbince	depuis le pont de la route D230, commune CIRY LE NOBLE	jusqu'à la confluence avec l'Arroux, commune DIGOIN	
l'Oudrache	depuis le pont de la route D985, commune PERRECY-LES-FORGES	jusqu'à la confluence avec la Bourbince, commune SAINT-LEGER-LES-PARAY	

Cressonne			
Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
la Verchère	depuis l'aval de l'étang de la Baulme, commune CRONAT	jusqu'à la confluence avec la Cressonne, commune CRONAT	
ruisseau de la Verchère	depuis sa source, commune CRONAT	jusqu'à la confluence avec la Cressonne, commune CRONAT	

Dheune			
Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
la Dheune	depuis le pont de la route N6, commune CHAGNY	jusqu'à la confluence avec la Saône, commune ALLEREY-SUR-SAONE	
le Meuzin	depuis la limite départementale avec la Côte-d'Or, commune PALLEAU	jusqu'à la confluence avec la Dheune, commune PALLEAU	

Doubs			
Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
le Doubs	depuis la limite départementale avec le Jura, commune FRETTERANS	jusqu'à la confluence avec la Saône, commune VERDUN-SUR-LE-DOUBS	
Cousière de Brenae	depuis la fin de la Forêt d'Authumes, commune AUTHUMES	jusqu'à la confluence avec le Doubs, commune FRETTERANS	
le Vieux Doubs	depuis la limite départementale avec le Jura, commune FRETTERANS	jusqu'à la confluence avec le Doubs, commune FRETTERANS	
Cousière de Buchaille	depuis la limite départementale avec le Jura, commune LAYS-SUR-LE-DOUBS	jusqu'à la confluence avec le Doubs, commune LAYS-SUR-LE-DOUBS	
la Sablonne	depuis la limite départementale avec le Jura, commune POURLANS	jusqu'à la confluence avec le Doubs, commune LAYS-SUR-LE-DOUBS	
La Guyotte	depuis le pont de la route D970, commune SERLEY	jusqu'à la confluence avec la Doubs, commune NAVILLY	
ruisseau Briant	depuis le pont de la route D996, commune SIMARD	jusqu'à la confluence avec la Guyotte, commune MERVANS	
la Florence	depuis l'aval de l'étang de Diombe, commune DEVROUZE	jusqu'à la confluence avec la Guyotte, commune LA RACINEUSE	

Drée			
Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
La Drée, ses affluents et sous affluents	depuis la passerelle de Champsigny, commune SAINT-LEGER-DU-BOIS	jusqu'à la confluence avec l'Arroux, commune DRACY-SAINT-LOUP	

Grosne			
Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
la Grosne	depuis la confluence avec le Valouzin, commune JALOGNY	jusqu'à la confluence avec la Saône, commune MARNAY	

la Guye	depuis la confluence avec la Feuillouse, commune SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE	jusqu'à la confluence avec la Grosne, commune SAVIGNY-SUR-GROSNE	
la Goutteuse	depuis le pont de la route D49, commune MESSEY-SUR-GROSNE	jusqu'à la confluence avec la Grosne, commune MESSEY-SUR-GROSNE	
le Grison	depuis la confluence avec le Besançon, commune ETRIGNY	jusqu'à la confluence avec la Grosne, commune SAINT-AMBREUIL	
le Petit Grison, ses affluents et sous affluents	depuis sa source, commune LAIVES	jusqu'à la confluence avec la Grosne, commune SAINT-CYR	

Loire			
Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
fleuve la Loire	depuis la limite départementale avec la Loire, commune IGUERANDE	jusqu'à la limite départementale avec la Nièvre, commune CRONAT	
rivière la Ganche / rio de Lesme	depuis sa source, commune BOURBON-LANCY	jusqu'à la confluence avec la Loire, commune VITRY-SUR-LOIRE	

Saône			
Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
la Saône	depuis la limite départementale avec la Côte d'Or, commune ECUELLES	jusqu'à la limite départementale avec le Rhône, commune SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES	
ruisseau de la Deuxième raie	depuis la limite départementale avec la Côte d'Or, commune ECUELLES	jusqu'à la confluence avec la Saône, commune ECUELLES	

Seille			
Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
la Seille	depuis la limite départementale avec le Jura, commune LE TARTRE	jusqu'à la confluence avec la Saône, commune LA TRUCHERE	
la Brenne	depuis la limite départementale avec le Jura, commune MOUTHIER-EN-BRESSE	jusqu'à la confluence avec la Seille, commune FRANGY-EN-BRESSE	
le Solnan	depuis la limite départementale avec l'Ain, commune CONDAL	jusqu'à la confluence avec la Seille, commune LOUHANS	
le Sevron	depuis la limite départementale avec l'Ain, commune VARENNES-SAINT-SAUVEUR	jusqu'à la confluence avec le Solnan, commune VARENNES-SAINT-SAUVEUR	
rivière la Vallière	depuis le Moulin de Chante Merle, commune SAGY	jusqu'à la confluence avec le Solnan, commune LOUHANS	
ruisseau de Blaine	depuis le Moulin de Blaine, commune LOUHANS	jusqu'à la confluence avec la Vallière, commune LOUHANS	

rivière la Sane-morte	depuis le Moulin de l'Abergement, commune MONTPONT-EN-BRESSE	jusqu'à la confluence avec la Sane, commune MENETREUIL	
-----------------------	---	---	--

Somme			
Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
la Somme	depuis le pont de la route D25, commune ISSY- L'EVEQUE	jusqu'à la confluence avec la Loire, commune SAINT-MARTIN-DES-LAIS	

Tenarre			
Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
la Tenarre	depuis le pont de la route D978, commune SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	jusqu'à la confluence avec la Saône, commune SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	
la Marlière	depuis l'aval de l'étang de Champy, commune SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	jusqu'à la confluence avec la Tenarre, commune BAUDRIERES	
la Noue	depuis le pont de la route D978, commune SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	jusqu'à la confluence avec la Tenarre, commune BAUDRIERES	